

<b>1918</b>	La première Charte des devoirs professionnels des journalistes français est adoptée par le Syndicat National des Journalistes (SNJ).
<b>1938</b>	Elle est révisée et complétée avant d'être adoptée par les autres syndicats de journalistes français et, implicitement, par l'ensemble des journalistes français.
<b>1971</b>	La Charte de Munich, du nom de la ville d'Allemagne, est adoptée par les représentants des fédérations de journalistes de la Communauté européenne, de Suisse, d'Autriche, ainsi que par diverses organisations internationales de journalistes. Elle s'appelle aussi la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes.

Pour exercer son métier, le journaliste dispose de droits garantis, mais il s'engage aussi à respecter certains devoirs:

Image 1:



### Les droits:

- **Droit d'enquêter librement**
- **Droit d'accès aux sources d'information**
- **Droit d'avoir ses propres opinions**

Image 2:



### Les devoirs:

- **Respecter la vérité**
- **Défendre la liberté de l'information et de la critique**
- **Respecter la vie privée**
- **Rectifier toute information inexacte publiée**
- **Ne pas révéler ses sources (si elles sont confidentielles)**
- **Ne pas confondre journalisme et publicité...**

Image 1: Journalistes et rédacteurs à Radio-Canada/CBC à Montréal en 1944.

Image 2: Journalistes, novembre 2005. (Source des images: Wikipedia.org )